

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) ☐ Mlle ☐ Mme ☐ M. ☐ M. et Mme

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e), précisez : ☐ Communauté ☐ Séparation de biens ☐ PACS indivision ☐ PACS séparation de biens

Je (nous) règle(ons) cette opération au moyen de : ☐ Biens propres ☐ Biens en commun (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Né(e) le A Dépt.

Nationalité

Profession Tél

E-mail (obligatoire)

(cette adresse e-mail sera utilisée pour vous envoyer les Communiqués aux Associés sur les acquisitions de forêts)

Le souscripteur déclare et garantit :

- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Ne pas répondre aux critères de définition du statut de "US Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ;
- Avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin semestriel en vigueur, le document d'informations clés et le présent bulletin de souscription recto et verso) ;
- Être conscient que la liquidité/revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupeement Forestier porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ; il convient de se référer à la documentation commerciale pour consulter le détail des principaux risques liés à l'investissement ;
- Être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu) visée à l'article 199 terdecies-0 A du CGI (loi IR PME), il doit conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant sa souscription. À défaut, sa réduction d'IR fera l'objet d'une reprise, sauf cas particuliers prévus par la loi ;
- Que son investissement dans le Groupeement Forestier répond à ses besoins et à ses objectifs d'investissement, notamment au regard de sa situation financière, patrimoniale et fiscale, et de son appétence aux risques ;
- Que la présente souscription est faite pour son propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts émises par le Groupeement Forestier et des revenus qui pourront être distribués par le Groupeement Forestier.

Je déclare souscrire : _____ (nombre de parts en toutes lettres)
parts nouvelles par ce bulletin, dont j'ai conservé un exemplaire (minimum de 5 parts, sauf accord spécifique) au prix unitaire de (deux cents) 200 euros.

soit un montant de souscription total de : parts x 200 euros = euros.

dont : euros affectés à la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu).

(maximum 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple)

A l'appui de cette souscription, je verse immédiatement par chèque à l'ordre du **GFI France Valley Forêts XX** (ou par virement, ou par prélèvement SEPA) la somme (en toutes lettres) de : _____

euros, correspondant à la libération de la totalité du montant des parts souscrites.

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur un compte pour lequel je joins un RIB (relevé d'identité bancaire).

Fait à : _____
(lieu de signature nécessairement en France)

Le : _____

Signature du souscripteur :

(signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives si opération au moyen de biens en commun)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS ET 3) UN RIB

Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du Groupeement Forestier et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription.

GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX

Modalités relatives à la souscription

Date d'ouverture : 3 juin 2025

Montant du capital social initial : 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social au 3 juin 2025 : 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 60 000 000 euros, divisé en 400 000 parts de 150 euros de valeur nominale.

Il a été décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, de porter le capital social statutaire maximal à 60 000 000 euros.

Prix de souscription :	<u>Valeur nominale :</u>	150 euros
	<u>Prime d'émission :</u>	50 euros, dont commission de souscription : 20 euros (10 % du prix de souscription, prime d'émission incluse)
	<u>Prix de souscription d'une part :</u>	200 euros (ce prix s'entend net de tous autres frais, hors droits d'entrée)
	<u>Valeur de retrait d'une part :</u>	180 euros (valeur de vente)

Minimum de souscription : cinq (5) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (200 euros x Nombre de parts souscrites)

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : FRANCE VALLEY - Service Souscription - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour qui suit le 1^{er} mois de souscription, accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque Associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX bénéficie du régime fiscal imposant le revenu entre les mains de chaque Associé.

L'Associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus issus des ventes de bois, soumis au forfait cadastral ; ce forfait étant réduit, les revenus forestiers sont faiblement taxés), Fonciers (revenus de chasse, taxés au régime de droit commun pour les revenus fonciers, au régime réel ou micro-foncier) et Financiers (régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers).

Distribution : la commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10 %. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de GFI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- Des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent de la maturité des forêts, des programmes de coupes, de la croissance naturelle des peuplements et de la conjoncture économique et forestière. Ces revenus, non garantis, sont par nature irréguliers et seront sujets à l'Assemblée Générale des Associés et ne sont donc pas automatiques.
- Du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation du GFI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de la forêt (par exemple liés à la variation de la production de bois en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps et aux aléas climatiques tels que les tempêtes, et les incendies) sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de GFI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de GFI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de GFI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX est un GFI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par le GFI.

La Note d'Information prévue par l'article L. 412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le Visa GFI n° 25-03 en date du 3 juin 2025.

CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (1/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite, si vous êtes conseillés par un distributeur, à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère adéquat du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

☐ Toutes les autres informations me concernant, en particulier ma situation familiale, sont déjà précisées dans le Bulletin de Souscription.

Je certifie être majeur(e) et avoir ma pleine capacité juridique (c'est-à-dire ne pas être sous mesure de protection) : ☐ Oui ☐ Non

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE)

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(*) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(*) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant ? _____

(*) En tant que : Chef d'Etat, Membre d'un Gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un Parlement ou du Parlement Européen, Membre d'une Cour Suprême, d'une Cour Constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, Consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...).

ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds : ☐ Épargne ☐ Héritage ☐ Donation ☐ Vente immobilière ☐ Emprunt ☐ Primes exceptionnelles
☐ Emprunt bancaire ☐ Autre (précisez) : _____

Provenance des fonds : ☐ France ☐ Autre pays

SITUATION CLIENT (NOTAMMENT FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE)

Nombre d'enfants à charge : Profession du conjoint/partenaire : _____

Patrimoine : ☐ Inférieur à 75 K€ ☐ Entre 75 K€ et 150 K€ ☐ Entre 150 K€ et 500 K€ ☐ Entre 500 K€ et 1,3 M€
☐ Entre 1,3 M€ et 2,6 M€ ☐ Entre 2,6 M€ et 5 M€ ☐ Supérieur à 5 M€

dont : Immobilier :%
Assurance vie :%
Placements financiers :%
Trésorerie :%
Forêts :%
Autre (précisez) :%
Total : 100%

Composition : Détenez-vous une résidence principale, secondaire ou locative ? ☐ Oui ☐ Non
Détenez-vous des titres non cotés ou des FCPI ou des FIP ? ☐ Oui ☐ Non

Revenus annuels du foyer fiscal : ☐ Inférieurs à 30 K€ ☐ Entre 30 K€ et 50 K€ ☐ Entre 50 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 100 K€ ☐ Entre 100 K€ et 150 K€ ☐ Supérieurs à 150 K€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? ☐ Oui ☐ Non

EXPERIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Nombre d'opérations au cours des 12 derniers mois ?	Aucune	Moins de 5	Plus de 5
☐ Actions ou OPCVM/FIA actions	☐	☐	☐
☐ Obligations ou OPCVM/FIA en obligations	☐	☐	☐
☐ OPCVM/FIA monétaires	☐	☐	☐
☐ Bons de souscription, warrants, certificats	☐	☐	☐
☐ Diversification (SCPI/OPCI, FCPI/FIP, FPCI, forêt/vigne)	☐	☐	☐
☐ Autres opérations (mandats, etc... précisez) : _____			

CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (2/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite, si vous êtes conseillés par un distributeur, à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère adéquat du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

OBJECTIF(S)

Objectif(s) du placement : ☐ Diversification ☐ Réduction fiscale ☐ Transmission de patrimoine ☐ Valorisation d'un capital
☐ Autre (précisez) : _____

Tolérance au risque : ☐ Perte en capital limitée ☐ Perte du capital ☐ Pas de perte en capital

Durée du placement : ☐ Moins de 5 ans ☐ 5 à 10 ans ☐ Plus de 10 ans

Part du placement : ☐ Moins de 15% du patrimoine ☐ Plus de 15% du patrimoine

CONNAISSANCE DU PRODUIT

- Possédez-vous déjà des parts de Groupement Forestier ?
☐ Oui ☐ Non
- Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?
☐ Oui ☐ Non
- Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ?
☐ Débutant ☐ Confirmé
- Selon vous, y a-t-il un risque sur le montant investi dans un Groupement Forestier (pas de garantie en capital) ?
☐ Oui ☐ Non
- Selon vous, y a-t-il un risque de délai de revente des parts (pas de garantie de revente) ?
☐ Oui ☐ Non
- Selon vous, peut-on dire que le Groupement Forestier n'est pas un produit de performance sur une durée très courte ?
☐ Oui ☐ Non
- Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ?
☐ Oui ☐ Non
- Quelle est, selon vous, la durée de placement recommandée en parts de Groupements Forestiers ?
☐ 5 à 10 ans ☐ Supérieur à 10 ans ☐ Inférieur à 5 ans
- Quel est, selon vous, le degré de risque d'un investissement en parts de Groupement Forestier ?
☐ Risque modéré ☐ Risque élevé ☐ Aucun risque (pas de perte en capital)
- Avez-vous pris en compte une durée minimale de détention des parts si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?
☐ Oui ☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance de la documentation relative au produit auquel je souscris et avoir eu toutes les informations nécessaires me permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.

Je m'engage à informer la Société de Gestion, sans délai, d'une modification de mes données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité...).

Je déclare avoir pris connaissance de ma classification en tant que "client non professionnel". Je dispose toutefois de la liberté de demander un changement de classification par courrier en "client professionnel".

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :

Au regard des informations transmises, la Société de Gestion considère l'investissement :

☐ Approprié ☐ Non approprié

Référence unique du mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA PONCTUEL															GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX			
	G	F	I	-	F20	-	F	V	0							-	0		

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : -1- le GFI FRANCE VALLEY FORETS XX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et -2- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Conformément à la réglementation, le créancier (le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX, par l'intermédiaire de FRANCE VALLEY) doit vous notifier la Référence Unique de ce Mandat (RUM). Afin de permettre l'enregistrement de votre souscription sans décalage, et avec votre accord, FRANCE VALLEY vous communiquera cette référence (RUM) par e-mail au plus tard l'avant-veille du prélèvement effectif du montant de votre souscription sur votre compte bancaire ci-dessous indiqué. Il s'agira là d'une simple information qui ne nécessitera aucune action de votre part.

Nom du créancier **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX**
 Identification créancier SEPA **FR09ZZZ8A37EA**
 Numéro et nom de la rue **56 avenue Victor Hugo**
 Code Postal et Ville **75116 PARIS**
 Pays **FRANCE**
 Type de Paiement **Paiement ponctuel**

Veillez compléter impérativement les champs marqués *

Votre Nom (Nom / Prénom du débiteur)	* Nom																					
	* Prénom																					
Votre adresse (Numéro et nom de la rue)	*																					
(Code Postal et Ville)	* Code postal	* Ville																				
(Pays)	*																					
Les coordonnées de votre compte (RIB à joindre)	* <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)																					
	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)																					
Signé	* A	* Le																				
Signature(s)	* Veuillez signer ici : 																					

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement FRANCE VALLEY pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : FRANCE VALLEY - Service Associés - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris (associates@france-valley.com).
Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du GFI et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.
 Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription si votre règlement se fait par prélèvement SEPA.

A retourner à : **FRANCE VALLEY**
Service Associés
56 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :

GUIDE DE SOUSCRIPTION

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Groupement Foncier Forestier

SOUSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

PARTIE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Dans le cadre : après avoir indiqué la date et le lieu de la souscription, vous devez signer
- Si la souscription se fait au moyen de biens en commun, la signature et la pièce d'identité des deux conjoints sont impératives
- Règlement :
 - Soit par **chèque**, libellé à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX**
 - Soit par **virement** ; IBAN : **FR76 3000 3033 9200 0201 5536 610**
 - Soit par **prélèvement SEPA**, en complétant et signant le formulaire

PARTIE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Vous devez remplir la fiche de renseignements ; elle a pour but d'apprécier l'adéquation du produit avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière

LE DOSSIER COMPLET

- ☐ 1 exemplaire du Bulletin de Souscription
- ☐ 1 exemplaire de la Fiche de Connaissance Client
- ☐ 1 exemplaire du Test d'Adéquation aux produits GFI
- ☐ 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport), ainsi que celle de votre époux(se) si votre souscription se fait au moyen de fonds communs
- ☐ 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois) - cf. ci-dessous les justificatifs acceptés(*)
- ☐ 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- ☐ 1 chèque de souscription à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XX** (ou copie de l'ordre de virement ou prélèvement SEPA)

Dossier complet à renvoyer à :

FRANCE VALLEY - Service Souscription
GFI FRANCE VALLEY
56 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

(*) Justificatifs de domicile acceptés (de moins de 3 mois) :

- Si vous êtes propriétaire ou locataire - Facture de fournisseur d'accès Internet ; attestation d'assurance habitation ; facture ou échéancier (de l'année en cours) d'électricité ou de gaz ; facture d'eau ; facture de téléphone fixe ou mobile ; dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation ; dernier avis d'impôt sur le Revenu ou d'impôt sur la Fortune Immobilière
- Si vous êtes hébergé(e) par un tiers - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom du logeur et copie de sa pièce d'identité

Note : un Justificatif d'Origine des Fonds sera demandé lorsque le total cumulé des souscriptions sur 12 mois sera supérieur à 90.000 euros.

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ ET ATTESTATION FISCALE

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez votre attestation de propriété et attestation fiscale.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : ☎ 01 47 00 00 00 @ contact@fvi-forestiers.com